

# Commune de Saint Germain-du-Bois

## Séance du mardi 11 avril 2017 à 20 h30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mickaël ARANDA a donné pouvoir à Marcel DUFOUR.

### QUESTIONS A TRAITER

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Budgets 2017 :**

Mme le Maire présente la proposition de budget 2017 :

« Cette proposition de budget 2017 qui vous est soumise a été élaborée et approuvée par la Commission des Finances lors de sa séance du 30 mars 2017.

Elle s'élève globalement pour le budget principal à 5 289 609,88 €, pour le budget annexe Assainissement à 867 673,68 €, pour le budget annexe Bois des Rampes à 146 600,23 € et pour le CCAS à 16 461,33 €.

Sur le budget principal, le fonctionnement représente près de 54 % du budget global et l'investissement est de 46 %.

Les budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes permettent non seulement de dissocier du budget général les sommes affectées à ces opérations mais également de bénéficier d'une option TVA sur le budget annexe Bois des Rampes permettant ainsi un remboursement plus rapide de cette taxe. Avec l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité » est désormais détenue par la CCB71. L'opération en cours d'agrandissement de la zone d'activités de Saint Germain-du-Bois et de commercialisation des lots est donc transférée à la CCB71.

Les évaluations des dépenses et des recettes ont été faites suivant les données en notre possession lors de l'élaboration de cette proposition.

Le remboursement de l'annuité de la dette est de 124 918 €, ce qui représente 4,39 % des recettes de fonctionnement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section investissement est de 1 218 477,73 €, soit 42,81 % du total des dépenses de fonctionnement qui participent aux nouvelles opérations d'investissement.

Le produit global de la fiscalité (taxe d'habitation, taxe sur le foncier, bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises) s'élève à 804 020 €, soit une baisse des produits de 1,12 % par rapport au budget 2016 qui s'explique particulièrement par la baisse de la base de la taxe d'habitation en 2017 (- 5,77 % sur le produit réalisé) en raison d'un retour du dispositif de la demi part fiscale pour les personnes veuves compensées par l'Etat. Les valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux connaîtront une revalorisation de 0,4 % pour 2017 (inflation constatée en 2016). Toutes les propriétés, bâties et non bâties, immeubles industriels, sont concernées.

La proposition de budget 2017 est faite sans augmentation des taux pratiqués et reprend l'ensemble des programmes d'investissement adoptés par l'assemblée.

Il a été fait une évaluation prudente des dotations ou compensations non notifiées à ce jour. Concernant le fonctionnement, les dépenses prévues ont été maintenues au même niveau que le budget voté pour 2016 pour les charges à caractère général et une augmentation de 5,23 % sur les charges de personnel en raison de la prévision de recrutement d'un chef des services techniques et pour pourvoir aux divers remplacements des personnels en congé maladie. »

➤ **Budget principal 2017 :**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section de Fonctionnement
Dépenses	2 846 353,73 €
Recettes	1 695 415,00 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	- 1 150 938,73 €
Excédent de fonctionnement de clôture année antérieure	1 150 938,73 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'Investissement
Dépenses	2 127 416,76 €
Recettes	2 443 256,15 €
Excédent d'investissement de l'exercice	315 839,43 €
Déficit d'investissement de clôture année antérieure	- 315 839,43 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

**Le budget principal 2017 est adopté, avec 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

➤ **Budget annexe Assainissement 2017 :**

Le budget annexe Assainissement s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'Investissement
Dépenses	475 164,38 €
Recettes	475 164,38 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	0,00 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'Exploitation
Dépenses	392 509,30 €
Recettes	65 170,00 €
Déficit d'exploitation de l'exercice	- 327 339,30 €
Excédents d'exploitation de clôture années antérieures	327 339,30 €
Excédent d'exploitation en fin d'exercice	0,00 €

**Le budget annexe Assainissement est adopté, avec 17 voix pour et 2 abstentions.**

Mme le Maire et M. Jean-Claude VIEUX présente par ailleurs un chiffrage des travaux d'assainissement à réaliser prioritairement sur notre commune : établi selon un programme de 3 ans (d'ici le 31/12/2019), ces travaux seraient éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % des frais engagés. Sur la base de 960 000 € TTC de travaux, seuls

271 322 € resteraient au final à la charge de la commune. Ce dispositif permettrait de réaliser les travaux indispensables avant que la compétence assainissement ne soit transférée à la CCBR 71 en 2020.

**Le Conseil Municipal prend d'une délibération de principe pour les travaux d'assainissement envisagés, avec sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %.**

➤ **Budget annexe Bois des Rampes 2017 :**

Le budget annexe Bois des Rampes s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'Investissement
Dépenses	89 778,78 €
Recettes	89 778,78 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	0,00 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'Exploitation
Dépenses	56 821,45 €
Recettes	13 800,00 €
Déficit d'exploitation de l'exercice	- 43 021,45 €
Excédents d'exploitation de clôture années antérieures	43 021,45 €
Excédent d'exploitation en fin d'exercice	0,00 €

**Le budget annexe Bois des Rampes est adopté, avec 17 voix pour et 2 abstentions.**

➤ **Fiscalité 2017 - Vote des taux de fiscalité locale 2017 :**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales notifiés pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 16,90 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 18,18 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46,45 %,
- Contribution Foncière des Entreprises : 16,76 %.

Mme le Maire propose de maintenir pour 2017 les mêmes taux que 2016. M. Patrice CALVEZ ajoute que la Commission Finances s'est déclarée favorable à cette proposition.

**Avec 18 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2016, donc de retenir les taux suivants pour 2017 :**

- **Taxe d'habitation : 16,90 %,**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 18,18 %,**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46,45 %,**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 16,76 %.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

• **Commissions Développement Durable :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le compte-rendu de la réunion du 8 mars 2017 :

- les bailleurs sociaux sont réticents à investir dans les logements communaux (travaux trop importants),

- il convient de prioriser les travaux, dans l'objectif d'obtenir des subventions. Mais il faut pour cela viser 40 % d'économie d'énergie. Une rencontre a lieu le 14/03 sur site avec M. BERGMANN, spécialiste des questions d'aérothermie et de géothermie à l'ATD ; l'idéal serait selon lui une chaufferie bois en associant plusieurs bâtiments, dont la maison de retraite. Cette option n'est pas envisagée par la Commission
- l'éclairage public est coupé sur la commune depuis le 31 mars tous les jours de 23h30 à 5h. Il est nécessaire de trouver une solution quant à l'éclairage du Monument aux Morts afin de prévenir tout risque d'accident.

- **Conseil d'Ecole élémentaire :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu du conseil d'école élémentaire qui a eu lieu le 10 mars :

- Activités pédagogiques : projet d'école sur la sécurité / connaître et respecter les règles de sécurité (gestes de 1<sup>ers</sup> secours) ; permis piéton en CE2 ; intervention sur le don du sang en CM2 ; natation.
- Sorties scolaires : Fermes Ouvertes le 23 mars pour les élèves de l'ULIS ; sortie de fin d'année le 15 mai à Dole.
- Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) : un exercice de type fuite suite à danger venant de l'extérieur a été organisé le 7 février.
- Pour la rentrée scolaire 2017, l'effectif prévisionnel est de 101 élèves, contre 113 cette année.
- Les demandes à la Mairie ont été listées, en particulier le changement de manuels scolaires.

- **Conseil d'Ecole maternelle :**

Réuni le 17 mars, il a traité des points suivants, qui sont présentés par M. Patrice CALVEZ :

- Effectif prévisionnel pour la rentrée 2017 : 74 élèves, contre 58 actuellement. La procédure d'inscription à l'école a été rappelée.
- Le bilan financier de la coopérative scolaire a été dressé.
- Projets : prix Livrentête, chasse aux œufs le 12/04 dans la cour de l'école, sortie au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes le 23 juin, pique-nique à l'école le 7 juillet.
- Les demandes à la Mairie ont été listées.

- **Commission Personnel :**

La Commission du Personnel s'est réunie afin de lister les qualités et aptitudes recherchées pour le poste de responsable des services techniques. Il s'agira d'un cadre de catégorie B. L'embauche sera réalisée par le Centre de Gestion qui mettra le futur responsable des services techniques à disposition de notre commune.

Suite aux difficultés de comportement rencontrées avec un employé communal, M. Alexandre CRETIAUX indique qu'il se désengage des décisions qui ont pu être prises le concernant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel à un prestataire pour le ramassage scolaire, et ce dès la rentrée des vacances scolaires de Pâques.

- **Commission Tourisme :**

La Commission s'est réunie le 28 mars. M. Christian BOSCH dresse le bilan de la saison 2016/17 du camping et des HLL :

- La fréquentation du camping est en baisse de 15 % par rapport à l'année précédente (273 nuitées de moins). Elle est par contre en hausse de 20 % pour les HLL (+ 235 nuitées).
- Le taux d'occupation du camping a été de 16 % sur sa période d'ouverture de mai à septembre, avec le taux de remplissage le plus élevé en août (27 %). Les HLL affichent un taux de remplissage de 28 %, avec un pic à 69 % en juillet.
- Pour 2017, la commission propose de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2016.

- Le résultat de l'exercice 2016 du camping s'établit à - 16 103 €, tandis que les HLL affichent un bénéfice de 10 646 €. Soit un déficit global pour le camping et les HLL de 5 457 €.
- Les travaux réalisés en 2016 ont été présentés : installation de sous-compteurs d'eau pour séparer les HLL, la pétanque et le tennis ; aménagements des locaux sanitaires du camping pour les personnes handicapées (accès vaisselle, douches) ; peinture du bâtiment d'accueil ; changement des drapeaux... Deux marchés de producteurs ont été organisés, les 3 juillet et 7 août. Une plaquette de promotion du camping et des HLL a été réalisée et diffusée dans les offices de tourisme.
- Les travaux à prévoir cette année ont été listés.
- Le camping est actuellement en partie occupé par des ouvriers travaillant sur le chantier du gazoduc (20 caravanes et 2 camping-cars).

- **Commission Urbanisme :**

M. Jean-Claude VIEUX présente les travaux de la Commission Urbanisme qui s'est réunie le 30 mars :

- Mise en sécurité des écoles : l'ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre a eu lieu le 10 mars. Trois cabinets ont été retenus et audités le 7 avril : Pierre RAYNAUD (Tournus), Sandrine CARTALIER (Bletterans) et SAS ARCAD 26 (Louhans). Lors de ces auditions, trois critères ont été évalués : la méthodologie (comptant pour 70 % de la note finale) ; le délai d'intervention (15 % de la note) et le prix (15 %). Les notes globales obtenues par chacun des candidats sont les suivantes : 11,77 pour Pierre RAYNAUD, 15,58 pour Sandrine CARTALIER et 16,56 pour ARCAD 26. ARCAD 26 a donc été retenu pour la maîtrise d'œuvre.
- Rénovation des logements communaux : afin de pouvoir demander des subventions sur ce projet estimé à 232 000 €, il est nécessaire de mettre en évidence une économie d'énergie de 40 % suite à la réalisation des travaux. Un diagnostic énergétique va être réalisé.
- La réfection de la « place » derrière la Poste est à prévoir.

- **Commission Finances :**

Elle a traité du budget 2017 et de la fiscalité locale.

- **Commission Jeunesse - Conseil Jeunes :**

Mme Sylvie GAY rend compte de la réunion du Conseil Jeunes, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril et a traité :

- d'une charte de bon comportement pour la garderie (respect du personnel / des camarades / du matériel / des locaux) ;
- de l'organisation d'un nettoyage de printemps le 10 juin de 9h30 à 11h30 (aire de jeux, parc Collinet, abords des écoles).

- **Assemblée générale « Comité Territorial Campagnes de Bresse » SYDESL :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le bilan de cette réunion qui s'est déroulée le 4 avril :

- déploiement des compteurs LINKY en Saône-et-Loire ;
- réseaux de distribution publique d'électricité : 1,115 millions d'euros de travaux sont programmés en 2017. Le contrat de concession entre le SYDESL et Enedis arrivera à échéance en 2022, des négociations nationales sont en cours pour proposer de nouveaux contrats qui tiendront compte des évolutions réglementaires et de la transition énergétique.
- réseaux de distribution de gaz : contrôles des concessions en cours.
- groupement d'achat d'énergie : le groupement d'achat bourguignon est étendu à la Franche-Comté. La date limite d'entrée des communes dans le groupement est fixée au 14 avril.
- schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques : 14 bornes vont être implantées cette année en Saône-et-Loire, dont une à Louhans.

- plan Climat Air Energie territoriaux des intercommunalités (PCAET) : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration du PCAET d'ici le 31 décembre 2018. Il peut être réalisé volontaire par les EPCI de taille inférieure. Le SYDESL est un partenaire privilégié pour accompagner l'élaboration de ces plans.
- développement des énergies renouvelables : le SYDESL accompagne les porteurs de projets par la mise en place d'une société d'économie mixte (SEM).
- système d'information géographique et géoréférencement : la réforme anti- endommagement des réseaux impose aux gestionnaires de réseaux d'utiliser des plans des réseaux géoréférencés (d'incertitude maximale de 50 cm, soit une précision de 10 cm). Le SYDESL a l'obligation de géoréférencer ses réseaux d'éclairage public.
- téléphonie mobile - résorption des zones blanches : le SYDESL est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des raccordements électriques et les finance à hauteur de 40 % au titre de la participation habituelle aux raccordements et à hauteur de plus de 50 % de la part résiduelle restant à la charge des communes (déduction faite des aides externes perçues).

Les travaux programmés en 2017 sur notre commune concerneront :

- Partie environnement : rue de la Traverse (enfouissement des réseaux au 2<sup>ème</sup> semestre 2017) pour 33 376 € ;
- Basse tension (fil nu sur parcelles constructibles) : environ 15 000 € ;
- Raccordement de la parcelle de Mme Karine BON, pour 6 300 €.

• **Informations diverses :**

- Installation d'un Photomaton au sein de la Mairie : la Mairie a été démarchée par une entreprise pour implanter un photomaton à la Mairie. L'entretien du matériel serait gratuit, une redevance équivalente à 15 % des recettes serait versée à la commune. Ce dispositif présenterait l'avantage pour les usagers de pouvoir réaliser des photos d'identité sur place lorsqu'ils viennent établir des passeports ou cartes d'identité. Toutefois, cela pourrait supposer un temps de travail supplémentaire pour le personnel administratif. De plus, une photographe s'est installée sur la commune, elle travaille pour le moment à son domicile. La réponse à donner à l'entreprise souhaitant installer le Photomaton est mise en attente, afin d'avoir plus de précisions sur la photographe qui débute son activité.
- La demande d'un commerçant proposant des plats cuisinés espagnols et souhaitant s'installer sur le marché est validée.
- Les Pompiers souhaitent la signature d'une convention avec la commune pour les 2 pompiers engagés dans le personnel communal. Cyril MAZUY viendra présenter cette convention au prochain conseil.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 17 mai 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 44.